



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie -- RIVIERE Marie-Pierre -- LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine -- VERGOS Sylvie -- JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita -- DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Olivier BELLEC
- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Philippe NIMIS à Marie-Pierre RIVIERE
- Vincent LE MAREC à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Valérie VOISIN
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 19 mai 2015

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique qu'après avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables au budget du port de Pouldohan pour un montant total de 150,10 €. Cette somme concerne 2 redevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur au budget du port de Pouldohan.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Ainsi fait et délibéré les /our, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

